

OBTENIR UNE **CERTIFICATION** **PROFESSIONNELLE DE NIVEAU II** PAR LA **VAE**

➤ **ADMINISTRATEUR DES SYSTÈMES D'INFORMATION**

Titre RNCP de niveau 6 (anciennement niveau II) - Bac +3 Administrateur des Systèmes d'Information
Eu.6 / NSF : 326 / RNCP34022

Enregistré au RNCP par décision de France Compétences du 24-05-2019



Contact : Gilles PORET - Responsable VAE
06 26 28 06 40 - gilles.poret@supdevinci.fr

POURQUOI CHOISIR LE TITRE SUP DE VINCI :

- Un référentiel de compétences et d'évaluation pragmatiques, au cœur des réalités du métier cible, parfaitement adaptés à la démarche de VAE.
- Une démarche éthique, non lucrative, centrée sur le(la) candidat(e).
- Un temps d'orientation et de conseil lors de l'étape de recevabilité pour valider le projet en amont.
- Un dispositif d'accompagnement souple et personnalisé (face à face, entretien téléphonique, visio...).
- L'adaptation du planning de réalisation de la démarche aux contraintes et aux objectifs du(de la) candidat(e) (de 6 à 9 mois).

➤ **OBJECTIFS ET CONTEXTE DE LA CERTIFICATION**

La certification Administrateur.trice des Systèmes d'Information cible les exigences de compétences en Administration Informatique des entreprises de toutes tailles et son champ d'action concerne tous les secteurs d'activités.

Elle répond aux besoins à la fois larges et techniques du maintien en conditions opérationnelles du Système d'Information et en particulier la démarche proactive d'évolution des plateformes informatique en réponse aux besoins des entreprises et de leurs équipes.

Les Administrateurs des Systèmes d'Information évoluent dans un environnement qui se complexifie. Outre les compétences purement techniques – évidemment indispensables – ils doivent aussi poser des diagnostics, rechercher des solutions, faire évoluer les procédures. Mais au-delà de la résolution de problèmes, ils réalisent la veille technologique nécessaire, définissent les cahiers des charges, réalisent les tests et enfin mènent les projets de mise en place de solutions, pilotent les déploiements. Les systèmes d'information occupent aujourd'hui une place vitale au cœur des entreprises. Les enjeux auxquels les certifiés doivent faire face sont toujours plus importants en termes de fiabilité, disponibilité et sécurité.



> COMPÉTENCES ATTESTÉES





> ACTIVITÉS VISÉES


Les Administrateurs.trices des Systèmes d'Information font l'analyse de l'infrastructure existante, entendent les demandes des utilisateurs pour les traduire en solutions techniques puis participent à la conception des éléments d'un nouveau système en étudiant leurs imbrications potentielles.

Les Administrateurs.trices des Systèmes d'Information intègrent les services informatiques des entreprises et plus particulièrement les équipes d'administration/exploitation des systèmes et des réseaux.

En ESN, ils intègrent les équipes d'infogérance en charge du fonctionnement des infrastructures informatiques des clients. Ils ont aussi la possibilité de devenir « l'informaticien » de PME/PMI dont le parc informatique nécessite une gestion et une administration technique qui ne peuvent plus être assurées par un des personnels de l'entreprise dont l'informatique n'est pas la tâche principale.

 Administrateur de systèmes et bases de données

 Administrateur de serveurs


 Administrateur de site internet

 Responsable informatique

LES DÉBOUCHÉS DU TITRE « ADMINISTRATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION »

 Ingénieur exploitation

 Ingénieur système Microsoft

 Consultant systèmes et réseaux

 Technicien support niveau 3

> LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE VAE

– EXAMEN DE LA DEMANDE DE VAE : LE DOSSIER DE RECEVABILITÉ

- Entretien téléphonique de clarification et de validation du projet
- Identification des modalités de financement possibles
- Retrait du dossier (en ligne ou auprès du Responsable VAE)
- Examen en regard du cadre légal (réponse sous 10 jours)

– LANCEMENT DE LA DÉMARCHE DE VAE : REMISE DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET ASSISTANCE MÉTHODOLOGIQUE

En cas d'avis favorable, entretien avec un responsable VAE lors du retrait du dossier de candidature :

- Analyse de l'expérience en regard du référentiel du titre Administration des Systèmes d'Information
- Approche méthodologique de la constitution du portefeuille de compétences et pré-sélection des compétences significatives
- Planification des étapes

– ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ (FACULTATIF)

- Entretiens individuels ou de groupe Apports méthodologiques
- Décryptage et mise en mots de l'expérience grâce à l'assistance d'experts métier
- Allers-retours lors de la rédaction

– EVALUATION DE LA CANDIDATURE : INSTRUCTEUR ET COMMISSION (FACULTATIF)

Retour du dossier de candidature à la VAE dans un délai maximum de 9 mois accompagné du règlement des frais d'évaluation de la candidature.

- Désignation d'un instructeur, expert du métier cible, qui analysera avec précision les éléments fournis et émettra un avis sur le dossier.
- Au vu de l'avis argumenté de l'instructeur, la commission de Validation des Acquis de l'Expérience examine la candidature et reçoit le candidat. A l'issue de cette soutenance, elle propose une décision à soumettre au Jury d'Attribution de la Certification Professionnelle

– DÉCISION D'ATTRIBUTION DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE (FACULTATIF)

Au vu de la proposition de décision et de l'ensemble des éléments, le Jury d'Attribution de la Certification Professionnelle de SUP DE VINCI décide de l'obtention ou non de la certification professionnelle demandée.

A défaut d'une validation complète des compétences permettant l'attribution de la certification visée, le(la) candidat(e) dispose de 5 ans pour présenter un dossier complémentaire à partir des recommandations formulées par le jury.

> COÛTS DE LA VAE

	CANDIDATURE À TITRE INDIVIDUEL	TOUT MODE DE PRISE EN CHARGE
FRAIS D'INSCRIPTION	240€ TTC	400€ HT (480€ TTC)
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE	840€ TTC	1400€ HT (1680€ TTC)
ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ (facultatif)		
CLASSIQUE : 4 heures de face à face et accompagnement par entretiens téléphoniques et allers-retours de documents	600€ TTC	800€ HT (960€ TTC)
RENFORCÉ : 8 heures de face à face et accompagnement par entretiens téléphoniques et allers-retours de documents	1000€ TTC	1400€ HT (1680€ TTC)

Version 07/2021



Gilles PORET
Responsable VAE
06 26 28 06 40
gilles.poret@supdevinci.fr



Une école du Groupe SDV Éducation

Sup de Vinci - La Défense
6-12 avenue Léonard de Vinci
92916 COURBEVOIE
Téléphone :
01 41 16 72 80

Sup de Vinci - Rennes
21 Rue du Bignon
35135 CHANTEPIE
Téléphone :
02 99 22 88 48

Retrouvez-nous sur :
www.supdevinci.fr



Géré par l'Association Sup de Vinci N° Siret : 409 554 359 00011 - Code APE : 8542Z